

# Avis royal à la population

Nom :

Prénom :

**Consigne générale :** Lisez le document photocopié à la fin du questionnaire en page 4 puis suivez les consignes pour chaque rubrique numérotée. Les mots soulignés dans le document sont expliqués en page 3.

## 1) Un document d'archives

*Entourez la bonne réponse*

Le document étudié est ...	<input type="checkbox"/> Un courrier personnel envoyé à Mr. Faure <input type="checkbox"/> Un texte de loi écrit par le roi de France <input type="checkbox"/> Un avis à la population affiché
Les archives municipales possèdent de ce document ...	<input type="checkbox"/> Une copie <input type="checkbox"/> Un original
Le document est ...	<input type="checkbox"/> Manuscrit sur papier <input type="checkbox"/> Manuscrit sur parchemin <input type="checkbox"/> Imprimé sur Papier
Le document date de....	<input type="checkbox"/> Mars 1789 <input type="checkbox"/> Janvier 1789 <input type="checkbox"/> Avril 1789
Ce document a plus de ....	<input type="checkbox"/> 1 siècle <input type="checkbox"/> 2 siècles <input type="checkbox"/> 3 siècles
Ce document est...	<input type="checkbox"/> Bien conservé vu son « âge » <input type="checkbox"/> Mal conservé, déchiré, illisible.

## 2) Une convocation royale

*Relevez les informations demandées dans le document (lignes 1 à 3)*

Quelle réunion doit-elle se tenir le 27 avril 1789 ?	
Où cette réunion doit-elle se tenir ?	
Qui a convoqué cette réunion ?	
Quand la lettre de convocation a-t-elle été rédigée ?	

<b>3) Les autorités locales organisent l'évènement</b>	
<i>Cochez la ou les bonnes réponses ou relevez les informations demandées (lignes 3 et 4 et fin du document)</i>	
Quel nom est donné à la ville du Havre dans le document ?	
Celui qui a « ordonné » l'affichage de cet avis est	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le maire du Havre</li> <li>⇒ Le lieutenant-général du Bailliage du Havre</li> <li>⇒ L'imprimeur « Faure »</li> <li>⇒ L'officier François Morru</li> </ul>
Les habitants du Havre sont avertis de cette convocation au nom ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Des officiers municipaux de la ville</li> <li>⇒ De l'officier François Morru</li> <li>⇒ Des députés</li> </ul>
Cet avis a été ....	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Affiché aux carrefours et lieux ordinaires</li> <li>⇒ Affiché au son du tambour</li> <li>⇒ Affiché par l'officier François Morru</li> </ul>

<b>4) Un Avis qui s'adresse à une minorité de Havrais</b>	
<i>Relevez les informations demandées dans le document (à partir de la ligne 4) ou cochez la bonne réponse.</i>	
A quel ordre de la société appartiennent les habitants convoqués dans cet avis ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La noblesse</li> <li>⇒ Le clergé</li> <li>⇒ Le Tiers-État</li> </ul>
Quelles sont les 4 conditions pour participer à la réunion ?	1 = 2 = 3 = 4 =
Où ces personnes doivent-elles s'assembler ?	
À quelle date ?	
À quelle heure ?	
Les buts de cette réunion seront :	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ D'élire des députés pour l'assemblée du tiers-État de la ville qui se tiendra le 5 mars 1789</li> <li>⇒ D'élire des députés qui se rendront directement à Versailles pour la réunion des États-Généraux</li> </ul>
L'assemblée du Tiers-État de la ville du Havre qui doit se tenir le 5 mars 1789 devra	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ « concourir à la rédaction du cahier de plaintes, doléances et remontrances à faire à sa majesté (...). »</li> <li>⇒ « présenter des moyens de subvenir aux besoins de l'État »</li> </ul>

	<p>⇒ « procéder à haute voix à la nomination des 20 députés (...) pour la ville du Havre (...) chargés de porter ledit cahier à l'assemblée des députés du Tiers-État du bailliage du Havre (...) le lundi 9 mars. »</p>
<p>Le 16 mars 1789 doit avoir lieu L'assemblée générale des trois Etats (noblesse, clergé, Tiers-Etat) où seront désignés les députés pour les Etats-Généraux à Versailles le 27 avril 1789, cette assemblée se tiendra....</p>	<p>⇒ A Rouen</p> <p>⇒ A Caudebec en Caux</p> <p>⇒ Au Havre de Grâce</p>

**États-Généraux :** Sous l'Ancien Régime (quand la France était une monarchie absolue et de droit divin) nom donné à l'Assemblée composée de députés représentant les 3 ordres de la société (Noblesse, Clergé et Tiers-Etat)

**Bailliage :** Sous l'Ancien Régime, avant 1789, un bailliage est un petit territoire où s'exerce l'autorité du bailli, représentant le roi pour la justice et les impôts. Le Havre faisait partie du bailliage secondaire du Havre qui comprenant : Le Havre, Dieppe, Montivilliers, Caudebec en Caux, Fécamp (...). Ce bailliage secondaire dépendant lui-même du bailliage principal de Caudebec en Caux. Il y avait 3 bailliages principaux dans la province de Normandie.

**Havre de Grâce :** nom donné par le roi François Ier à la ville qu'il crée en 1517.

**Tiers-État :** Sous l'Ancien Régime (quand la France était une monarchie absolue et de droit divin) catégorie de la population française composée des travailleurs (paysans, artisans, professions libérales). En 1789, le Tiers-État représentait 98 % des 28 millions de Français.

# A V I S .

EN exécution du règlement du 24 Janvier 1789, annexé à la lettre du Roi pour la convocation des Etats-Généraux à Versailles, le 27 Avril prochain, & d'Ordonnance de Monsieur le Lieutenant-général du Bailliage du Havre, du 23 Février, sur ce intervenue:

MM. LES OFFICIERS MUNICIPAUX du Havre-de-Grace avertissent tous les Habitants composant le Tiers-état de ladite ville, nés François ou naturalisés, âgés de 25 ans, domiciliés & portés au rôle des impositions, & qui ne se trouvent compris dans aucun corps, communautés ou corporations, de s'assembler au grand hôtel de ladite ville, dans la salle du Conseil, le Mercredi quatrieme jour du présent mois de Mars, huit heures du matin, aux fins d'y élire, au désir de l'article XXVII dudit règlement, des Députés dans la proportion de deux Députés pour cent individus & au-dessous présents à ladite Assemblée, quatre au-dessus de cent, six au-dessus de deux cents, & toujours en augmentant ainsi dans la même proportion; à l'effet, par ces Députés, de se rendre, le Jeudi cinq du présent mois de Mars, huit heures du matin, à l'Assemblée du Tiers-état de la ville, qui se tiendra à la salle du Conseil du grand hôtel de ladite ville, pour y concourir à la rédaction du cahier des plaintes, doléances & remontrances à faire à Sa Majesté par le Tiers-état de ladite ville, & présenter les moyens de pourvoir & subvenir aux besoins de l'état, ainsi qu'à tout ce qui peut intéresser la prospérité du royaume & celle de tous & de chacun des sujets du Roi; & ensuite procéder, à haute voix, à la nomination des vingt Députés fixés pour la ville du Havre par l'état annexé au règlement; lesquels seront chargés de porter ledit cahier à l'Assemblée des Députés du Tiers-état du Bailliage du Havre, qui se tiendra en cette ville, devant Monsieur le Lieutenant-général dudit Bailliage, dans la salle du Prétoire, le Lundi neuf Mars, huit heures du matin; dans laquelle Assemblée les cahiers apportés par les différents Députés du Tiers-état dudit Bailliage, seront réunis en un seul; & sera procédé à la nomination du quart d'entre lesdits Députés pour assister à l'Assemblée générale des trois Etats, qui se tiendra dans la ville de Caudebec, le Lundi seize Mars, huit heures du matin, y porter le cahier dudit Bailliage, & procéder en exécution des lettres du Roi, règlement y annexé & ordonnance en conséquence.

Au Havre. De l'Imprimerie de P. J. D. G. FAURE.

*Affiché le premier Mars 1789, & représenté à l'assemblée publique de ladite ville, le 27 février dernier, deux jours de mars, audit an, à son de tambour en la manière accoutumée, aux carrefours et lieux ordinaires de cette ville du Havre, par nous, Ourel François, Morru, préposés à la police du Havre, du 27 février dernier, deuxième jour de mars 1789.*

« Affiché le premier mars 1789 ; et le présent a été publié le 2 mars, audit an, à son de tambour, en la manière accoutumée, aux carrefours et lieux ordinaires de cette ville du Havre, par nous, Ourel François, Morru, préposés à la police du Havre, du 27 février dernier, deuxième jour de mars 1789.

Morru, (signature)»